

Le parrainage vers l'emploi



Une passerelle privilégiée pour les demandeurs d'emploi

Le parrainage/ est un accompagnement personnalisé délivré par des professionnels en activité à des personnes éloignées de l'emploi ayant un projet professionnel, quel que soit leur âge, leur sexe, leur qualification ou leur origine sociale ou géographique.

LE PARRAINAGE : UNE RENCONTRE

Le parrainage offre au filleul issu des Quartiers Politique de la Ville (QPV) la possibilité d'être épaulé dans la rencontre avec le monde économique, via un parrain ou une marraine en activité ou ayant une expérience professionnelle. Ce lien doit lui permettre d'acquérir de nouveaux repères :

- un regard actualisé sur ses propres capacités et les attentes des employeurs,
- une confiance et une énergie restaurées à travers un dialogue pratique et bienveillant,
- un appui concret (simulation d'entretiens, mise en relation...) permettant d'ouvrir la recherche d'emploi.

UNE OUVERTURE SOCIÉTALE POUR LES ENTREPRISES

Le parrainage doit faciliter l'accès et/ou le maintien dans l'emploi du filleul en lui permettant de structurer ses recherches d'emploi, de bénéficier d'un réseau relationnel et de conseils sur le secteur économique. Le parrainage est donc ouvert à toutes les entreprises quelles que soient leur taille, leur activité ou leur situation économique.

En effet, il s'agit surtout de développer l'employabilité du filleul. Pour le parrain, cette action d'accompagnement est un exercice d'ouverture sur son environnement sociétal et participe à la responsabilité sociale de son entreprise.

UN ENCADREMENT FACILITÉ PAR LES CREPI

On peut être parrain en consacrant quelques heures par mois à l'accompagnement d'une personne en recherche d'emploi. Au minimum une fois par mois, parrain et filleul se rencontrent pour apprécier l'avancée des recherches du filleul, fixer des objectifs, donner des conseils à la rédaction de CV, simuler des entretiens. Les rencontres ne doivent pas durer dans le temps (idéalement 3 à 4 mois selon les objectifs)

Le parrainage bénéficie de l'encadrement du CREPI :

- Il constitue un relais pour répondre aux questionnements des parrains comme des filleuls,
- Il fournit des outils d'aide à l'accompagnement (guide à destination des filleuls et des parrains),
- Il propose une formation des futurs parrains,
- Il organise et anime des réunions d'échange de pratiques retours d'expériences entre parrains tous les 3 ou 4 mois. Ces rencontres permettent de faire évoluer la pratique du parrainage.

FINANCEUR



DEVENIR PARRAIN

Si vous souhaitez devenir parrain, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de :

Sylvia DURCIK

sylvia.durcik@crepi.org
01.48.03.92.05 / 06.23.83.41.77

